Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203830-20260504-DEL202640502-DE

TROGUÉRY

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de TROGUERY

Séance du Lundi 4 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi 4 mai à 18 heures 15, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Serge HENRY

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 10 – Nombre de votants : 10
Absents : 1– Exclus : 0 – Date de convocation : 28/04/2026 – Date d'affichage : 28/04/2026

Etaient présents : MM. Serge HENRY, Claire BLOAS, Nathalie CADREN, Anne-Yvonne CASTEL, Gilles DEFORGES Alan LE GRUIEC, Moïse LE ROY, Yvan PASQUIOU, Isabelle POULAIN, Raoul SINCERE,
Etaient absents : Eva PENNEC,
Procuration :
Secrétaire de séance : Yvan PASQUIOU

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Le Maire informe que suite aux observations de la Préfecture quelques modifications sont à prévoir au budget primitif.

Il est proposé de modifier le budget comme suit :

Déficit d'investissement 2025 : 18.598,53 €
Couverture du besoin de financement des Restes à réaliser 2025
(Dépenses 25.980,00€ - recettes 25.300,00 €) : 680,00 €

DECiSION MODIFICATIVE

- Affectation au compte 1068 investissement recettes : 19.278,53 €
- Report au compte R002 (53.459,58 € - 19.278,53 €) : 34.181,05 €

- Modification des prévisions aux chapitres fonctionnement dépenses 023 et investissement recettes 021 pour respecter les règles équilibre (équilibre stricte et petit équilibre) demandées par la Préfecture. (35 233.47 €)